



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière :

Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie statuera sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel, lors de la séance ordinaire, qui se tiendra le 4 avril 2022, à 19 h, à l'église de Lavaltrie située au 1351, rue Notre-Dame.

La demande présentée par monsieur Martin Brousseau a pour but de transformer le bâtiment commercial situé au 23-27, chemin de Lavaltrie de manière à ajouter un logement au 2<sup>e</sup> étage.

Toute personne intéressée de la Ville de Lavaltrie peut transmettre des commentaires écrits, relativement à cette demande, avant 16 heures, le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Les commentaires écrits peuvent être transmis par courriel, être déposés dans la boîte de réception du courrier de l'hôtel de ville ou par la poste aux coordonnées suivantes :

**Service du greffe – Ville de Lavaltrie**  
1370, rue Notre-Dame  
Lavaltrie (Québec) J5T 1M5  
Courriel : [greffe@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:greffe@ville.lavaltrie.qc.ca)

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 15 mars 2022.

---

Marie-Josée Charron, greffière